



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Alain MORGILLO, Mme Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, , Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul VERNAY, Frédéric MALBOS.

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence DE POUMEYROL et Philippe LAMBERT donne pouvoir à Christelle MORTEL.

Absent : Paul SAISSET

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h02.

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 est approuvé à 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

=====

1 Information DIA

Pas de DIA.

2 Participation au financement du diagnostic CTG

Madame le Maire passe la parole à Florence DE POUMEYROL.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, un diagnostic de territoire doit être réalisé en vue d'un renouvellement. Le cabinet M2C a été retenu, il sera notre interlocuteur privilégié dans cette démarche.

Le cout de cette étude est de 19 908€. La CAF de l'Ain participe au financement à hauteur de 50%, le restant sera partagé entre toutes les communes signataires de la convention annexée, au prorata du nombre d'habitants.

Pour aider à l'organisation des dépenses, la commune de Loyettes se chargera de porter le projet en son nom. Elle avancera les dépenses et facturera aux différentes communes selon les modalités indiquées sur ladite convention.

Après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

Article 1 : Décide de participer au financement du diagnostic CTG. Il s'engage à verser le remboursement à hauteur de 185.14€ à la commune de Loyettes.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention de partenariat diagnostic CTG.

3 Présentation solution définitive du nouveau système de gestion des parkings – Autorisation de commande officielle

Mme le Maire donne la parole à Gilberto GRECO.

Considérant que le système actuel de gestion de parking est défaillant et obsolète et ne répond plus aux besoins de la commune.

Considérant la nécessité d'améliorer la gestion des parkings municipaux pour améliorer le service aux usagers fluidifier la circulation en entrée et sortie des parkings et réduire les besoins en assistance par le personnel communal les jours de grande affluence,

Considérant les avantages offerts par les nouvelles technologies en matière de gestion de parking, notamment en termes de fluidité du trafic de gestion de la tarification et de satisfaction des usagers,

Après en avoir délibéré, avec 12 pour, 1 contre et 1 abstention :

DECIDE,

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la commande d'un nouveau système de gestion de parking auprès de la société FLOWBIRD, pour un montant estimé à 185930,00€ HT.

4 Accroissement temporaire d'activité saisonnier

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer les missions en renfort technique comme chaque année afin d'assurer la gestion des espaces verts, des rues, des bâtiments communaux et de tous autres petits travaux d'entretien.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 5 mois allant du 15 mai 2025 au 15 octobre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement ; ainsi qu'une IFSE mensuel suivant ses compétences et le supplément familial selon la situation familiale de la personne recrutée.

Ceci exposé, le conseil municipal décide, avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre :

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à créer un emploi non permanent d'agent technique polyvalent à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pendant une période de 5 mois maximum allant du 15 mai au 15 octobre inclus.
- d'**ACCORDER** à Madame le Maire la signature des contrats nécessaires.
- de **PRÉVOIR** les crédits au Budget, chapitre 012 - « Charges de personnel et frais assimilés »

Frédéric MALBOS quitte la séance à 18h48.

5 Compte rendu des commissions

Commission urbanisme :

Autorisations d'Urbanisme (AU) :

- Elles sont au nombre de **14 en Avril 2025**, soit au cumul **50** dossiers.

Autres points en cours

- **ABF**

La permanence du mois d'Avril s'est tenue le 22 Avril au lieu du 29 Avril initialement planifié.

Nous rappelons que l'ordre du jour est établi 1 semaine avant, et que les avant-projets abordés doivent être documentés (plans de situation, plan de masse, plans techniques et descriptifs ...).

Prochaine permanence : le Mardi 20 Mai 2025 de 10H00 à 12H00.

- **Distributeur Automatique de Billets (DAB) provisoire :**

Rappel : Le bâtiment du nouvel Office de Tourisme intègre un DAB. En attendant sa construction, un DAB provisoire type kiosque/container, est prévu, financé par la CCPA, en contrebas de l'Office du Tourisme existant.

Un Permis de Construire Précaire, précisant les dates de dépôt et d'enlèvement du kiosque, a été établi par le GIP (Groupement d'Intérêt Public Péroutes 2030), le 29 Avril 2025, et est en cours d'instruction.

- **Nouvel Office du Tourisme :**

- **Permis de Construire :**

Le dossier PC 001 290 25A 002 du nouvel Office de Tourisme de la

Communauté de Communes, a été reçu le 18 mars 2025. Il est en cours d'instruction. Un certain nombre d'observations portant sur des points de vigilance ont été formulées par la commission urbanisme.

Une réunion s'est tenue le 10 Avril 2025 avec le responsable de Chargé de réalisation de la CCPA et des membres de la commission urbanisme, où tous ces points ont été abordés.

- Information aux habitants et aux acteurs du tourisme (commerçants, restaurateurs, artisans,..) de Pérouges :

Une permanence architecturale sur site sera organisée en Juin 2025, avec matérialisation de l'emprise du parvis et du bâtiment, et présentation d'une maquette et des plans

Une présentation des usages du futur bâtiment par l'Office du Tourisme sera également faite au même moment.

Lieu : salle hors-sac à côté de l'OMF

- SCoT BUCOPA (Schéma de Cohérence Territorial):

La 3^{ème} réunion de l'année 2025 s'est tenue le Lundi 14 Avril 2025 à Chazey-sur-Ain : Vote du budget primitif 2025 et rappels des principales rencontres pour l'élaboration du nouveau Scot (Objectif Décembre 20216).

Commission travaux :

- A l'école nous avons mis en conformité les alarmes en rajoutant la 6^e classe, la cantine et la salle multi activité.
- Pour le parking nous avons travaillé sur l'organisation du tracé sur les gros évènements que nous avons eu (véniens, 1^{er} mai ect).
- Pour le transfert de compétence assainissement qui est en préparation et qui devait se faire la CCPA, finalement cette obligation a été supprimé, les communes qui ont déjà transféré les compétences c'est trop tard mais celles qui ne l'ont pas fait doivent se regrouper en petit syndicat.

Commission voirie :

- 3 plaintes ont été déposées pour les dépôts de déchets sauvages dans la plaine.
- La SNCF a demandé une mise aux normes des 4 passages à niveau sur la commune, des panneaux ne sont plus aux normes.
- La barrière de l'Olivet ne fonctionne plus car le moteur est cassé.
- La détection incendie à la Ferme était en panne mais nous l'avons réparé.
- Le SIEA ne répond pas pour les câbles qui tombent sur la commune, le chantier n'étant pas terminé ils ne peuvent pas intervenir.

Commission sociale :

Il y a énormément de demande de logement social. La prochaine réunion de la commission est le 11 juin 2025.

Commission environnement :

Il y a eu le fleurissement du 13 mai 2025, 54 frelons asiatiques ont été piégés et 1 petit nid primaire. Nous avons aussi distribué les sacs jaunes qui manquaient.

Commission associations :

La manifestation de la parade vénitienne s'est bien passé, le marché du 1^{er} mai aussi et il y a la fête de la rose de 18 mai.

Commission scolaire :

Commission tourisme et culture :

Cimetière :

Les travaux pour remplacer la cuve se feront courant juin et seront financés par le syndicat des eaux.

3 Questions diverses

Concernant le point 3 :

- 1- Envoyer les documents avant le conseil municipal pour pouvoir voter (au moins 1 semaine à l'avance).

Réponse : Nous en prenons note et les documents sont souvent vu en commission.

- 2- Quand il y a des grosses manifestations, pour rejoindre la départementale, pour les personnes qui tournent à gauche, il y a une accumulation de voitures. Est-ce qu'il ne faut pas réagir vite sur la départementale ?

Réponse : Nous allons essayer de régler l'engorgement à l'entrée et à la sortie. Nous gérons au fur et à mesure les soucis de sortie. Le système permettra de gérer l'accès à la cité.

Concernant le point 4 :

- 1- Ce sera suffisant pour aider le personnel ?

Réponse : Nous avons déjà déjà quelqu'un 1 journée ou 2 par semaines et cela suffira.

2- On s'interroge sur les emplois municipaux le week-end, il faut vider les poubelles et il y a énormément de travail. Nous devrions avoir un système structuré. Il faudrait un roulement régulier.

Réponse : Nous n'allons pas embaucher d'autre personne au détriment de nos agents déjà en place. Nous en reparlerons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17.
Le prochain conseil sera le 16 juin 2025 à 18h00.



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink, scattered across the page. The signatures are highly stylized and cursive. Some are crossed out with a diagonal line. One signature in the lower right is written in blue ink. There are also some small, less distinct marks and initials.